

Geneviève GAILLARD
Députée des DEUX-SÈVRES
Maire de NIORT

Niort, le 3 septembre 2008

GG/FD/030903

A l'attention de

Madame,

79000 NIORT

J'ai bien pris connaissance de votre carte pétition par laquelle vous me rappelez les engagements du Président de la République en matière de soins palliatifs et me demandez de résister à ce que vous appelez le « lobby de l'euthanasie ».

Comme vous le savez très certainement, le groupe socialiste de l'Assemblée Nationale dont je fais partie a toujours reconnu l'importance des soins palliatifs et la nécessité de développer la « culture palliative » en France. La reconnaissance des soins palliatifs et les premiers efforts financiers conséquents avaient été pris à l'initiative du gouvernement de Lionel Jospin.

Le rapport de Mme Marie de Hennezel intitulé « La France palliative », remis en octobre dernier à Mme la Ministre de la Santé, souligne très justement l'inégalité dans l'accès aux soins palliatifs suivant les territoires. Les moyens promis, lors du vote de la loi de 2005 n'ont pas été versés, et l'obligation pour les établissements pour personnes âgées dépendantes de mettre en place des soins palliatifs n'est toujours pas appliquée. De même, une politique de soins palliatifs, qui se donne comme objectif de permettre à chaque personne de terminer sa vie et de mourir dans le lieu de son choix, se doit de tout mettre en œuvre pour favoriser la fin de vie à domicile dans la dignité. Les moyens sont toujours très nettement insuffisants.

Les députés socialistes ont participé pleinement à la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la fin de vie qui, après un large débat, a permis l'adoption de la loi Léonetti.

Cette loi du 22 avril 2005 a instauré un droit au laisser mourir, permettant l'arrêt des soins de manière légale lorsqu'il n'existe aucun espoir d'obtenir une amélioration de l'état de la personne et lorsque ces soins entraînent une prolongation artificielle de la vie.

Le décès de Mme Sébire a relancé le débat sur la fin de vie dans l'opinion publique. C'est à la suite de ce drame qu'il est apparu que la loi Léonetti n'est pas toujours bien comprise, et restait mal appliquée.

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a décidé de mettre en place un groupe de travail sur la fin de vie, afin de faire le bilan de l'application de cette loi, et afin de réfléchir sur l'opportunité de la modifier. Cependant, nous souhaitons ne pas suivre l'exemple du gouvernement actuel qui légifère en dépit du bon sens au moindre fait divers. Par conséquent, nous prendrons le temps de la réflexion pour faire les propositions que nous jugerons nécessaires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD